

NB : En cas de vandalisme ou de vol, faire constater le sinistre par une personne de votre connaissance. Faire des photos, porter plainte à la gendarmerie, puis faire un courrier à Groupama le plus détaillé possible: circonstances, date, coordonnées du ou des témoins, plainte et chiffrer le préjudice. Adresser l'ensemble à l'adresse ci-dessous.

En cas de sinistre, la déclaration doit être faite dans les 5 jours, sauf vol : 24 h

Céline AUBOURG
caubourg@groupama-cm.fr
Tél : 06 74 48 64 55

EMPLACEMENT DES RUCHERS à REMPLIR OBLIGATOIREMENT
POUR ÊTRE ASSURÉ (pour assurance)

Nbre de Ruches	Code Postal	Commune	Adresse

ASSURANCE

La CRAMA ne couvre évidemment pas des abeilles malades lors de la présente déclaration. *(Si l'année passée, vous n'étiez pas assuré contre la mortalité, vous devez remplir impérativement la déclaration suivante).*

Je soussigné(e),, atteste sur l'honneur que mes abeilles sont exemptes de maladies contagieuses et en particulier d'Aspergillomycose,

Je m'engage à faire visiter mes ruches par un expert apicole désigné par la Caisse Régionale d'Assurance Mutuelle Agricole de l'EURE, si celle-ci décide de procéder à un contrôle.

Nom, prénom Mme, Melle, M.....

Adresse.....

Code Postal Ville..... Canton.....

Total à payer (Cotisation syndicale + Assurance).....

Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre du SYNDICAT D'APICULTURE DE L'EURE et adressés au trésorier du syndicat,

Date et Signature

SYNDICAT D'APICULTURE DE L'EURE
(Partie à renvoyer)

COTISATIONS SYNDICALES 2018 (à régler avant le 31/01/2018)

Nombres de ruches	
0* à 10	20,50 € (* forfait de base sans ruche)
11 à 25	25,50 €
26 à 50	30,50 €
51 à 75	35,50 €
76 à 100	40,50 €
+ 100	45,50 €
Votre cotisation :€

ABONNEMENT à l'Abeille de France , ajoutez 21,50 € €
---	---------

ASSURANCES Tarif unique 1,65 € /ruche avec un minimum de 3,70 € (donc 3,70 € si vous avez 1 ou 2 ruches) - Nombre de ruches fois 1,65 € Engagement maximum de l'assurance : ruche 74 €, essaim 105 €€
--	--------

SOUS - TOTAL :€
Nouvel adhérent qui souhaite recevoir le bulletin + convocations par voie postale : + 10€	
TOTAL : €

Nom :Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone :Mail :

Nombre de ruches : N° D.D.P.P :

J'accepte de recevoir à mon adresse électronique les convocations et courriers du SAE

Adressez votre chèque à l'ordre du SAE
Au trésorier du Syndicat d'apiculture de l'Eure :
Eric BECHEREL, 12 rue du Moulin à Vent 27370 MANDEVILLE,
Téléphone : 06 27 65 84 63, Mail : eric.becherel@wanadoo.fr